

# Les espaces publics et collectifs

analyse et réflexions



LE GOUVERNEMENT  
*du Grand-Duché de Luxembourg*

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

# L'espace public sous toutes ses formes

Le sujet traité des espaces publics est un des thèmes fondamentaux de la loi sur l'aménagement communal et le développement urbain qui touche de près au principe du développement durable. Cependant cette étude, sans être le complément direct d'un texte législatif, n'a pas d'autre ambition que de mettre en évidence quelques réflexions fondamentales sur les espaces publics et collectifs.

La responsabilité, attribuée par la loi à tous les acteurs de l'aménagement pour atteindre un urbanisme cohérent et durable, en phase avec les objectifs du Programme Directeur d'Aménagement du Territoire, doit être assumée par ceux-ci avec une sensibilité particulière. L'espace public, dénominateur commun de l'habitat, des activités, du commerce, du trafic et de la détente, a besoin de concepteurs engagés au service d'une identité forte commune à tous ces lieux.

Les quartiers et villages ne sont attrayants et compétitifs que si l'espace public garantit aux usagers une fonctionnalité efficace et une esthétique raffinée. L'activité économique dans les régions rurales et urbaines a tout à gagner d'un espace public au contexte agréable à vivre et accueillant pour ses visiteurs.

Des plus fines structures d'habitat villageois et urbain jusqu'à la dimension du paysage, cet espace est avant tout un espace de vie. Il est une partie du contexte social auquel tout individu doit pouvoir s'identifier et devant lequel se déroule toute interaction sociale. Par son essence même sa conception devient un acte fondamental qui transpose des éléments essentiels de politique sociale au service d'une vie citoyenne pacifique.

Cette publication, à l'écart de toute considération juridique et technique, propose au lecteur certains principes qui ont guidé la conception des espaces historiques et contemporains dans le quartier, à la périphérie de la ville, dans les cœurs des villages ou en plein paysage. Ces réflexions, étayées par des illustrations, sont une incitation à réfléchir aux orientations fondamentales de notre société. Les images utilisées veulent révéler, au-delà de la situation particulière, des principes généraux de conception et leur implication sociale.



## Quatre situations

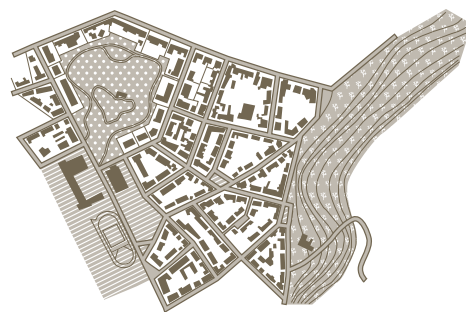
L'espace public est formé des espaces libres généralement affectés à des usages publics et de ce qui est visible depuis ces espaces. Il comprend le paysage urbain et les façades formant interface entre l'espace public et l'espace privé. L'espace public est indissociable du logement et des espaces de travail en général, ce sont des espaces complémentaires.

**Selon les différents types de tissu générés par l'urbanisme contemporain, des espaces libres publics aux usages et aux échelles multiples se dégagent :**



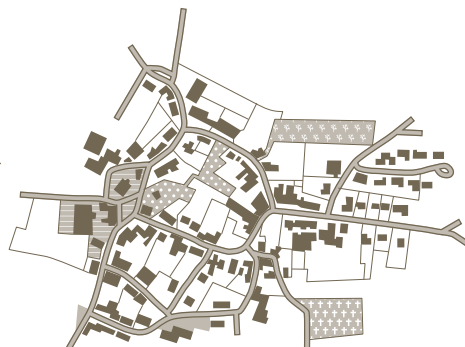
### Quartier de ville

Boulevards, rues, trottoirs, parvis, cours, parkings, parcs, promenades, arrêts de bus, square, places de jeu, jardins, kiosques à musique...



### Village

Place du village, usoir, jardins, cimetières, impasses, venelles, aires de jeux, placettes, rues, chemins fourragers...



### Périphérie

Zones commerciales et industrielles, autoroutes, voies ferrées désaffectées, lotissements, terrains en friche, bureaux, « non-lieux », grands parkings...



### Paysage

Espaces naturels protégés, berges, forêts, cours d'eau, parcours pédestre, baignade, aire de repos, champs, prairies, chemins...



# Quartier de ville | les espaces de la vie urbaine



## La place en milieu historique

Le tissu urbain reflète la succession des événements sociaux survenus au gré du temps. La rénovation d'un quartier ne peut viser le seul retour à l'état initial d'un ou plusieurs bâtiments mais plutôt la "reconquête globale" de celui-ci. La rénovation au travers de mesures patrimoniales, sociales, économiques et environnementales définit les orientations du développement privé et public du quartier historique. Ceci se fait entre autres au travers d'opérations de rénovation d'ensembles exemplaires et de leurs espaces collectifs en assurant la pérennité du patrimoine architectural.



## Places et bâtiments

La forme des places est tributaire de la masse construite des bâtiments qui l'entourent. Une interaction intense passe par la membrane, la façade, commune et au bâtiment et à la place. Ce rapport direct est tributaire de la signification des bâtiments et de la fonction sociale de la place.

Celle-ci peut être simple élargissement d'une rue devant le palais grand-ducal, lieu marqué par une plantation robuste devant une école, ou trottoir élargi pour garantir la sécurité de passage des foules devant un lieu de spectacle.



## Les passages

Le tissu urbain est structuré par les grands axes, mais les piétons utilisent souvent les failles les plus étroites pour passer à travers leur quartier irrigué de capillaires innombrables. La qualité de ces cheminements et l'échelle des espaces, choix assez vaste entre itinéraires divers, perspectives

sans cesse renouvelées, succession de dilatations et de resserrements spatiaux, font le bonheur des habitués du quartier. Dans les interstices, des fonctions supplémentaires comme des terrasses de restaurants se déploient dès que les conditions globales du quartier sont favorables.



## Les jardins publics

Le jardin d'agrément urbain appartenant à la collectivité locale est conçu pour le délassement de la population voisine qui peut y pratiquer des sports ou des jeux. Il possède le plus souvent un mobilier particulier et s'accompagne fréquemment d'un jardin d'enfants équipé de jeux. Le milieu naturel complète les espaces d'habitation par une conception qui répond aux besoins spécifiques du quartier et un entretien adapté à la fragilité des plantations.



## Parterres et plates bandes

Le paysagiste inscrit son projet et la diversité des éléments naturels dans le concept urbain général défini pour l'agglomération. Pelouses, arbres, parterres, haies et fleurs participent à une mise en scène naturelle réfléchie, dictée par les fonctions à remplir mais aussi par le cadre culturel de la société.

## La composition urbanistique

Le parc renforce la composition urbaine notamment par les monuments insérés en milieu naturel ou les perspectives passant du milieu naturel au milieu minéral. Les parcelles privées, aménagées autour du parc, participent avec leurs bâtiments et les jardins à l'espace vert partagé par tous les citoyens.

## Accents verts

L'insertion de quelques arbres dans l'espace public crée des rapports spatiaux nouveaux en introduisant une échelle qui évolue au gré de l'âge des arbres.

## Couloirs verts et promenades

Le cœur des villes peut être raccordé à la nature par des corridors naturels qui se développent par exemple autour des cours d'eau. Ces couloirs naturels ont une utilité écologique primordiale et sont utilisés par les promeneurs à pied ou en bicyclette pour flâner en un milieu familial. Ces espaces participent à la vie sociale urbaine, par exemple par des interventions artistiques disséminées à des points significatifs.



## Marché

La nature n'est pas seulement présente par les jardins et parcs mais aussi par les marchés. Ils ont une signification sociale et une fonction économique. Aujourd'hui quand disparaît l'omniprésence de la voiture les piétons s'approprient la succession des espaces collectifs. Les fêtes les plus diverses, les marchés, les manifestations publiques, les braderies, les concerts y trouvent, à tour de rôle, leur espace privilégié.

# les espaces publics de l'habitat



## Squares et rues

Les espaces publics des quartiers de ville sont structurés en places, rues, passages etc. pour répondre aux besoins de l'habitat urbain. Avant d'être des zones fonctionnelles dédiées à la circulation, ces espaces tracent la scène sur laquelle se déroule la vie du quartier, du voisinage.

La surenchère de mobilier urbain peut nuire à la lisibilité des espaces collectifs qu'il faut architecturer et auxquels il faut trouver l'échelle juste dans la composition urbaine. Dans cette perspective, les enseignements du passé peuvent rendre d'incalculables services, à condition, qu'ils soient interprétés avec intelligence.



## Les accès

L'interaction entre espace public et habitat définit la typologie et la dimension des places, rues et passages qui mènent aux diverses portes d'entrée, symbole du sentiment d'être chez soi. L'espace public est à l'échelle des habitations auxquelles il donne accès et doit par sa forme réagir à la typologie de l'habitat.

## Le stationnement

La voiture occupe des surfaces précieuses à l'arrêt et en mouvement au détriment des autres acteurs comme le piéton, les enfants ou le cycliste. Les anciennes structures subissent souvent sa loi alors que pour les nouveaux quartiers une intégration fonctionnelle et discrète est impérative. La cour sur rue et le carport ne servent pas uniquement au stationnement mais offrent des usages plus variés tel que le bricolage, l'espace de jeu...



# les espaces naturels de l'habitat



## Les plaines de jeux

La situation et l'équipement de ces zones correspondent à des critères particuliers selon le type des usagers et leur tranche d'âge. Elles focalisent une vie publique particulièrement sensible et doivent être traitées avec un soin adapté soit dans des espaces verts d'envergure soit dans des zones à l'échelle réduite en relation directe avec l'habitat. Cependant le quartier entier est un espace de découverte et d'apprentissage inépuisable pour les enfants et les jeunes.



## Les jardins

La fonction du jardin privé diffère en fonction de sa situation par rapport aux espaces intérieurs de la maison. C'est une zone tampon essentielle entre espace public et privé ou prolongation dans la nature de l'espace habité intérieur. Configurés au goût de leur propriétaire les jardins privés, même dans des interstices réduits, participent à la vie sociale.



## Les espaces collectifs

L'habitat collectif est caractérisé, plus que tout autre, par l'entrelacement des zones privées et communautaires. Si les usagers ont droit à la protection de la vie privée à l'intérieur de l'immeuble, il en est de même pour les espaces extérieurs en contact direct avec leur appartement. Les espaces extérieurs communautaires ont un potentiel unique. Ces espaces sont à exploiter selon des règles auxquelles l'ensemble de la communauté doit adhérer par un entretien régulier ou par des fêtes d'immeuble. Ces espaces collectifs doivent être complémentaires aux espaces publics.

# Village | réinventer l'espace public

## La place

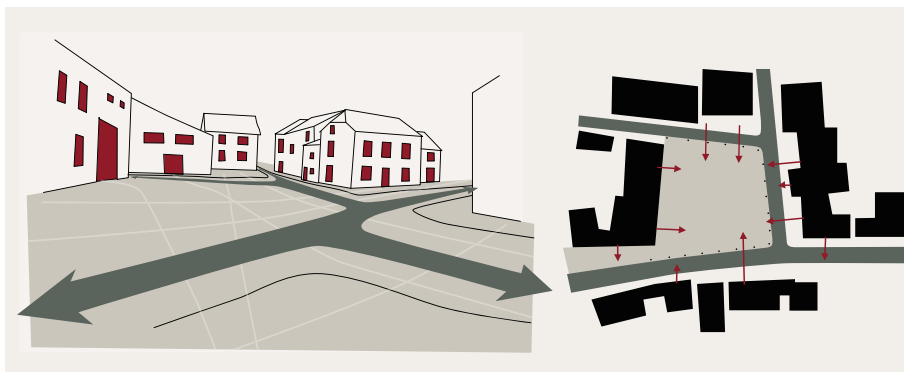
La place est une exception dans le tissu, parler des places, c'est parler de l'exceptionnel.

Relation de la place au tissu urbain qui l'entoure :

Ce n'est pas seulement par ses dimensions ou sa configuration en plan que la place prend son sens, mais dans ses rapports avec les espaces publics voisins et avec le bâti qui l'enclôt.

La place est un lieu socialement identifié :

Les habitants savent intuitivement quelles sont les places vides, les places avec commerces, les places calmes, les places agréables en été, et trop éventées en hiver,



des places un peu tristes en automne quand il pleut, des places où l'on aime se promener le soir quand il fait beau...

Une place prend naturellement valeur de centre d'animation, de pôle commercial ou culturel lorsque sa configuration spatiale est en relation avec sa dénomination. Elle accueille les activités traditionnelles de la vie du village telles que la kermesse ou le marché.



## Un lieu de caractère :

- > Le rapport privilégié entre l'espace privé et l'espace public.
- > La continuité et l'ouverture de l'espace.
- > Le traitement de qualité du sol.
- > La mise en scène théâtrale de la place.

Ces éléments permettent la multiplicité des usages et une projection des habitants dans leur espace public. La place est avant tout un lieu de rencontre, elle contribue à la vie publique du village.



## La placette

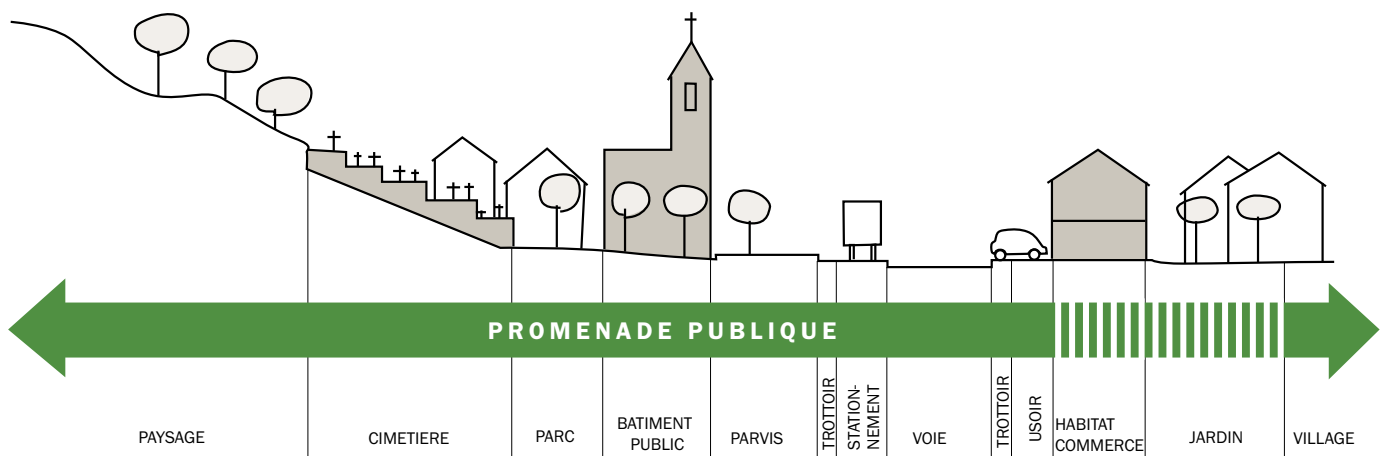
La placette est obtenue par le recul de l'alignement ou par la suppression de quelques parcelles bâties. Cette configuration favorise l'extension de commerces, l'arrêt de marchands ambulants ou l'attente devant un équipement public. Kiosques, statues, fontaines, arbres, bancs, arrêts de bus viennent compléter l'aménagement.



## Le parc

L'enchaînement des espaces ouverts dans le village crée des promenades publiques riches de sens.

Un parc, une placette ou une simple prairie permettent à un village de développer de nouvelles activités (Cinéma plein air, concert, jeux, compétitions, parcours artistique...) et par là même de se réinventer.



**L'espace public est un lieu de tolérance vis-à-vis des différents modes de vie qu'il autorise, il doit donc être malléable quant aux transformations qu'il peut subir.**



## Le parvis

Place directement liée à un bâtiment public. Il existe traditionnellement une relation forte entre l'édifice et la place, comme si l'institution s'appropriait symboliquement une partie de l'espace public.



## Les commerces et terrasses de cafés

animent l'espace public. Le débordement des activités (cafés, épicerie...) dans la sphère publique, crée de véritables lieux de vie.



## Les aires de jeux et d'agrément

Les jardins de proximité ou « jardins de poche » peuvent être aménagés sur de petits espaces interstitiels pour un usage de voisinage ou associatif.

## La rue

A l'heure où une majorité de piétons se sont mutés en automobilistes, les rues se sont transformées en artères de circulation et l'on observe un conflit grandissant entre piéton et automobiliste. La rue reste pourtant un haut lieu des pratiques sociales collectives, où civilité et citoyenneté sont de mise. De nombreux exemples de réappropriation montrent un arrêt temporaire du trafic au profit d'une fête ou d'un marché. Les enfants ne jouent pas uniquement sur les aires de jeux, le village tout entier est leur espace de découverte et d'apprentissage.

## Un caractère différencié des rues

La hiérarchie des rues donne le caractère et l'identité au quartier et au village.



Voie principale entre agglomérations ou entre quartiers; rue à l'intérieur d'un quartier; voie de desserte des bâtiments ou de groupes de bâtiments; chemin reliant le village au paysage et aux champs.

## Ruelles et passages

Plus étroites que les rues, un certain nombre de voies jouent un rôle de desserte locale, elles ont comme fonction de permettre l'accès aux riverains ou d'être desserte secondaire. Elles constituent souvent un réseau « discret » où la circulation automobile est limitée voire absente.



Sentes, venelles, ruelles, traverses, traboules, allées, passages, sentiers, raccourcis autant de mots qui expriment la diversité des modes de traversée du tissu urbain. Le développement de ces réseaux parallèles accentue la profondeur et la richesse du territoire.

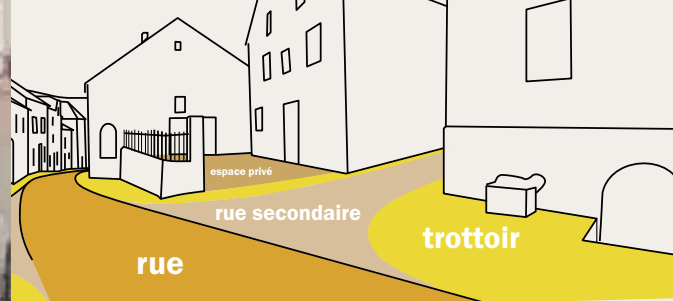


## L'espace du piéton

L'augmentation du trafic et la marginalisation du piéton, la signalisation, la publicité ont considérablement rogné l'espace du piéton et de fait le paysage viaire s'est profondément altéré.

Le stationnement illicite des véhicules sur les trottoirs reste un problème important contre lequel les mesures coercitives (barrières métalliques, chaînes, plots en béton, etc.) n'ont finalement pour résultat que d'encombrer et d'enlaidir un peu plus l'espace du piéton.

Deux options : Le trottoir promenade ou la rue qui permet une coexistence entre les véhicules et les piétons.



## Les espaces de transition

L'espace de transition est un dispositif spatial qui permet la connexion physique entre le domaine privé (le logement, lieu de travail...) et le domaine public (la rue, la place...). Il a pour fonction d'articuler les relations intérieur/extérieur, privé/public par des limites, des seuils, des filtres, des passages, des espaces plus ou moins ouverts dans des dimensions variables. L'espace doit offrir des potentialités aux pratiques sociales.



## L'usoir : un exemple traditionnel

L'usoir est l'espace libre ménagé devant un bâtiment rural dans un village, d'usage privé mais ouvert sur la voie, il est généralement de propriété privée.

## Axe public-privé

Succession des espaces qui font passer des lieux les plus privés, aux lieux les plus publics



# Périphérie | une juxtaposition complexe d'espaces

En périphérie, le tissu urbain, fruit de la juxtaposition des étapes successives de croissance urbaine, manque d'unité. Voies à grande vitesse, ensembles de logements, terrains vagues, terres agricoles, zones commerciales ou industrielles sont éparpillées de manière incohérente sur le territoire. Au milieu de ce dédale de fonctions, des espaces libres de toute taille et de toute nature se dégagent.

Il s'impose de créer de nouveaux espaces publics adaptés à l'échelle et à la complexité du territoire. Ces espaces pourront assurer une nouvelle cohérence et une lisibilité de l'ensemble.



**Triangles oubliés** entre deux autoroutes aux portes de la ville : terrain vierge idéal pour annoncer l'atmosphère de la cité.



**Terrain sauvage** en bordure de voies ferrées à la lisière de logements : espace libre en devenir, potentiel de transformation en parc ou promenade sauvage.



L'implantation des **terrains maraîchers** en lisière de ville entre dans la composition paysagère, tout en répondant aux attentes des habitants.

Donner à des espaces résiduels, délaissés ou refoulés, la capacité de rentrer dans le présent en accueillant ou en suscitant des usages temporaires encore imprévisibles. L'espace public est un espace de liberté, en permanence créé, en permanence bricolé. Le territoire s'adapte à ses habitants pour coller au mieux à ce qu'ils peuvent en attendre.



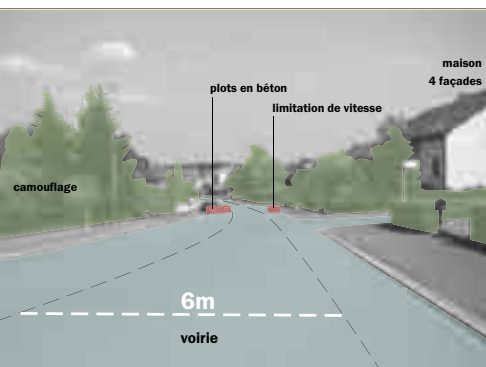
Pourquoi l'inévitable **parking** ne pourrait-il pas constituer une place ? C'est-à-dire être à la fois le lieu où d'ordinaire se rangent les véhicules et celui où à l'occasion se déroulent les manifestations de la vie collective.



En raison des tractations foncières longues et complexes qui minent de vastes parts de territoire, des terrains sont laissés à l'abandon pendant des années. Ces **zones en attente** sont de véritables réservoirs d'espaces publics temporaires.



Les **entrées de villes** sont jalonnées de grandes surfaces commerciales, de stations services, de restaurations rapides... Ces espaces devraient être traités avec une grande rigueur quant à la signalisation, l'éclairage, les accès aux différents commerces, la dimension de la voirie et l'aménagement de l'espace.



## Le non-lieu : l'espace de la solitude et de la similitude

*L'espace du "non-lieu" ne crée ni identité singulière, ni relation, mais solitude et similitude. Marc Augé*

Lieux sans mémoire ni histoire, ils n'incitent pas à la promenade ni à la rêverie, comme le fait le village traditionnel ou le paysage. On peut cependant y reconnaître des réalités sociales et économiques actuelles.

Dans les lotissements construits en périphérie des villages ou des villes, l'espace public se résume fréquemment à des voies de desserte surdimensionnées. L'habitat est souvent hermétiquement séparé de la voirie par de hautes haies.



## Créer le lien, l'articulation, la lisibilité

L'image 1 présente un quartier d'habitation fermé, sans espace public autre que la voie de circulation.

L'image 2 présente le même dispositif prenant en compte les évolutions du tissu urbain. Le quartier est relié à son contexte : ville, paysage, nouveau quartier, zone d'activité. Un parc et des places de jeu reliés par des chemins s'insèrent dans l'ensemble, créant ainsi un réseau parallèle pour promeneurs et cyclistes, superposé au réseau existant.



Dans les **zones industrielles** des aménagements paysagers de qualité peuvent trouver leur place. Par des aménagements simples et robustes, l'on peut créer à l'entrée des bâtiments industriels des lieux à l'échelle humaine.

Un aménagement soigné contribue à l'image de marque et à la qualité de l'adresse des entreprises.



## Les colonies ouvrières : un exemple d'intégration des espaces publics

Les colonies ouvrières construites au début du siècle en périphérie des usines se sont aujourd'hui parfaitement intégrées au tissu urbain. Leurs qualités de conception se basent sur un vocabulaire d'urbanisme, d'architecture et de paysage. L'ensemble se centre souvent sur une place ou une avenue. On y trouve des maisons simples mais expressives. Les artères sont découpées en séquences séparées les unes des autres par des sas de verdure.

# Paysage | une donnée objective, une lecture subjective

Le paysage joue plusieurs rôles au-delà de sa fonction économique, le paysage est l'étendue de territoire qui se présente à un observateur.

L'idée de paysage renvoie à la représentation par l'homme de ce qui l'entoure. Cette représentation est objective (le paysage est une succession, un défilement des images que perçoit le passant) mais aussi subjective, influencée par l'imaginaire collectif.

Le paysage est un socle commun et partagé, c'est un héritage.



## Redécouvrir le paysage

- > Rendre leur valeur à des données géographiques refoulées : la vue d'un coteau, le profil d'un méandre, la fertilité d'un sol, une forêt, une ligne de crête.
- > Réinterpréter des tracés ou des ouvrages anciens : l'orientation d'un parcellaire, la courbe de niveau d'une enceinte ou d'une terrasse, l'emprise de voies ferrées désaffectées.
- > Rendre accessible les points de vue qui permettent l'identification, la contemplation.
- > Initier des interventions dans le paysage avec pour tâche de révéler les sites : promenades de sculptures, chemins de croix, parcours thématiques ("promenade acoustique", "jardins à suivre", ...).
- > Ressentir les effets produits par le paysage : relief, orientation des espaces ouverts, enchaînement, configuration en fonction du jour, de la nuit, des saisons, présence d'un fleuve ou d'un horizon, impact d'une infrastructure.
- > Repérer les axes du paysage, ses lignes de force, ses objets repères.
- > Relever les voies et les réseaux existants : saisir les éléments permanents et importants.

## Le paysage : un espace public pratiqué

Promenade, bicyclettes, baignade, pêche, pique-nique, ... l'accessibilité et l'aménagement des zones naturelles permettent au public un usage récréatif varié des plus belles tranches du territoire.



### Programme Directeur d'Aménagement du Territoire : Objectifs concernant l'environnement et les ressources naturelles :

- > Conserver, restaurer et développer, sur l'ensemble du territoire et à long terme, la faculté des espaces naturels à remplir leurs fonctions écologiques, en plus de leurs fonctions sociales et économiques.
- > Assurer une gestion durable du sol et des ressources naturelles sur l'ensemble du territoire.
- > Sauvegarder et développer les secteurs à haute valeur écologique et assurer leur intégration dans un réseau écologique fonctionnel.

# Freiraumplanerisches Leitbild | ein Gestaltcodex

1. Das freiraumplanerische Leitbild ist ein Teil des „Plan Directeur“ wie im Regelwerk des Gesetzes (loi sur l'aménagement communal et le développement urbain) vorgesehen. Es ist das vermittelnde Instrumentarium zwischen den verschiedenen Maßstabsebenen der Freiraumplanung und verknüpft die planerischen Aussagen des Flächennutzungsplans (plan d'aménagement général) und des Bebauungsplans (plan d'aménagement particulier).

Es geht hierbei um die Rückbesinnung auf die verloren gegangenen Inhalte der Disziplin. Von Bedeutung sind die Wiederaufnahme sinnlicher Gestaltungsregeln und die Aufhebung des falschen Gegensatzes zwischen Ästhetik und Gebrauch im Rahmen der urbanen Entwicklung der Städte bis hin zur Wiederentdeckung der Gartenkunst sowie der Synthese zwischen Kulturlandschaft und Naturlandschaft.

Entscheidend für das freiraumplanerische Leitbild ist die interdisziplinäre Zusammenarbeit von Landschaftsarchitekten, Stadtplanern, Architekten und Soziologen. Im vielschichtigen Dialog über die städtebauliche Gestaltung und landschaftsräumliche Entwicklung, werden die unterschiedlichen Belange an den öffentlichen Raum durch den „Masterplan“ einbezogen.

2. Der Masterplan geht bewusst über die Phase des abstrakten Nutzungsschemas hinaus. Er formuliert den konkreten Anspruch an die Freiflächen in Form von Leitbildern und möglichen Szenarien einer langfristigen, differenzierten Entwicklung und Hierarchisierung der Freiräume. Der Masterplan bildet die Grundlage für die Überführung der entwicklungspolitischen und planerischen Ziele und zugleich das begleitende Instrument bei der kurz-, mittel- und langfristigen Umsetzung dieser Ziele. Er ist nicht starr und wird fortgeschrieben. Er ist flexibel im Hinblick auf das behutsame Vorgehen der Entwicklung für den öffentlichen Raum. Eine ausgearbeitete Fassung soll Planungsstufen wie folgt zusammenfassen:

- Grundlagenermittlung und Fotodokumentation.
- Auswertung in Form einer Planungs-Matrix (Sammlung und Auswertung der Planungsparameter) und deren Ableitung in die Projektidee.
- Präzisierung des grünen Masterplanes.
- Bei Bedarf eine Planfassung zur Genehmigung.

3. Damit auch langfristig die Umsetzung im Sinne der Ideen, Zielsetzungen und Leitbilder eines Masterplanes erfolgen kann, soll daraus ein landschaftsplanerisch, städtebauliches Regelwerk formuliert werden, das sich in graphischer und textlicher Form ergänzt. Ein zielorientiertes und zugleich flexibles Werkzeug für die Planung und Entwicklung öffentlicher Räume wird geschaffen.
4. Durch das freiraumplanerische Leitbild soll den öffentlichen und privaten Bauherren eine Richtlinie in die Hand gegeben werden, welche die Aussagen zu den wichtigen gestalterischen Fragestellungen thematisiert. Insbesondere sind Aussagen erforderlich zu der Gestaltung der öffentlichen Freiräume, deren Typologie, Materialität, Ausstattung und Vegetation.

Die Entwicklung stadt- und landschaftsgestaltender Leitlinien für die Freiraumtypologie hat ein annehmbares freiraumplanerisches Leitbild zum Ziel. Die Unverwechselbarkeit der Orte – ein verbindender und integrierender gestalterischer Kanon – müssen sichtbar werden.





5. Masterpläne füllen hier das weite interdisziplinäre Feld der Aufgabenbereiche im Wechselspiel zur Architektur bzw. zum Städtebau, der Landschaftsarchitektur und den sozio-kulturellen sowie ökonomischen Belangen. Um hier nur kurz einige zu nennen, die immer wieder im Zusammenhang mit dem öffentlichen Raum eng verflochten sind, ohne Anspruch auf Vollständigkeit:

- Die Gestaltung der Freiflächen wie Stadtplätze, Dorfanger, Parks, Gärten, Grünzüge, Spielplätze, Straßen, Wege als wichtige Elemente des Städtebaues.
- Die Dörfer mit ihrem ländlichen Raum, die Keimzelle des Gemeindewesens, der Urform des öffentlichen Raum.
- Die Umwelt, der Naturschutz, also ökologische und auch ökonomische Ansprüche, speziell bei alten Industriestandorten oder Konversionsflächen.
- Das Wissen um die Geschichte, die Kultur, die Wissenschaft.
- Materialität und Ausstattung, das Licht (Tag und Nacht / direkt – indirekt / Gestalt / funktional / atmosphärisch / warm oder kalt).
- Vegetation (die Phänologie der Pflanze / Art / Sorte / Größe / Charakter / jahreszeitliche Aspekte).

6. Bei allen Umfragen und Untersuchungen, welche die heutigen Wünsche der Bürger an die Stadt, den öffentlichen Raum notieren, steht der Park immer ganz oben – gleichgültig, welche Altersgruppe oder Bevölkerungsschicht man befragt. Jeder wünscht sich einen Park oder Garten und jeder denkt dabei an etwas anderes. Mütter wünschen sich einen Kinderspielplatz ohne Zäune und Mauern, Rentner wollen ihre Ruhe, Jugendliche denken an ein Fußballfeld, Familien haben ihren gemieteten Gemüsegarten bis hin zum Schrebergarten und den Grill- und Picknickplatz am Sonntag im Sinn, die grünen Alternativen stellen sich Kinderbauernhof, Kräutergarten, Ökotope und große friedliche Liegewiesen vor.

Hier gilt als Prämisse, identitätsstiftende und für den Ort prägende Konzepte, die mit einem freiraumplanerischen Leitbild systematisch und zugleich differenziert, ein raumgeometrisch präzises Kontinuum mit seinen öffentlichen Straßen, Plätzen, Wegen, Grünverbindungen und übergeordneten Bezügen bilden, wobei Gestalt und Nutzung kompatibel sind.

7. Diese freiraumplanerischen Leitbilder werden vor allem von Fragen der Partizipation, der Nutzung, der Zeit, der Ökologie und Ökonomie bestimmt. Die Rückbesinnung auf die „verlorengegangenen“ Werte der freiraumplanerischen Gestaltung des öffentlichen Raums, die Wiederaneignung sinnlicher Gestaltungsregeln und die Aufhebung des Gegensatzes zwischen Ästhetik und Gebrauch klarer Formen und Kompositionsregeln, die es wieder zu entdecken und von heute aus weiterzuentwickeln gilt. Der Blick zurück zeigt vor allem, dass die Natur und der gestaltende sowie poetische Eingriff keine unversöhnlichen Gegensätze sind, sondern eine von jeher große Herausforderung.
8. Diese Rückbesinnung zeigt, dass die Gestaltung des öffentlichen Raumes ein Teil der Kulturgeschichte und auch volkswirtschaftlich von größtem Wert ist.

Die ersten öffentlichen Räume im Kontext von Siedlungs- und Städtebau waren Dorfanger und -plätze. Sie sind wie die Straßen und Plätze im Mittelalter Versammlungsplätze im Sinne von „Platz haben“, der Interaktion der Bewohner gewidmet.





In den Epochen des 18./19. Jahrhunderts wurden erstmalig großflächig gartenarchitektonische Vorgaben im Rahmen der Stadtentwicklung gegeben. Berühmte Beispiele in Luxemburg sind hier der öffentliche Park von Luxemburg Stadt mit dem Amélie-Monument, von Francois Edouard André entworfen.

Ebenso Herman Josef Stübben betrachtete die Stadt in ihrer Morphologie, d.h. in ihren geologischen, epochalen und gesellschaftlichen Entwicklungen. In seinen Plänen für Luxemburg bezieht Stübben die Stadtteile Bourbon, Limpertsberg, Bonneweg, Verlorkest bereits mit ein und wollte die sorgfältige Gestaltung des öffentlichen Raumes zum Hauptthema des gesamten Stadtbilds machen.

Immer wieder ist hier der Umgang mit der Historie bis hin zur Spurensicherung, die Gestalt mit ihrer individuellen Formensprache sowie die Materialität, die Ausstattung, die Vegetation und das Licht Initialzündler für neue Konzepte des öffentlichen Raumes.

Die neuen Konzeptionen erwarten mehr denn je interdisziplinäre Zusammenarbeit als Team von Stadtplanern, Architekten, Landschaftsarchitekten, Verkehrsplanern, Lichtplanern, Künstlern und Ökologen.

9. Die nachhaltige Stadtentwicklung wird ebenfalls im freiraumplanerischen Leitbild gesichert. Hierzu werden im Sinne der Lufthygiene und der Wasserhaltung Maßnahmen zur langfristigen Freihaltung von Kaltluftschneisen in Form von geschützten Grünverbindungen und überörtlichen radialen Verbindungen definiert.

Die Ausweisung von Wasserschutzgebieten zur Grundwasserneubildung ist zu definieren und zu sichern. Die Entsiegelung der innerstädtischen Freiflächen hat Priorität. Ein grünes Leitsystem verbindet die öffentlichen Grünanlagen mit den privaten und schließt somit den Kreis der ökologischen Belange.

Im Dialog zu dem Netzwerk der steinernen Plätze steht das Netzwerk grüner Plätze und Inseln als das „Grüne Erlebnis“. Angestrebt ist hier die Biotopvernetzung, z.B. als Trittsteinbiotope in Form von „Grünen Höfen“, Grünzügen und Grünachsen. Die Anlage von naturnahen Gewässern, z.B. durch Renaturierung natürlicher Gewässer, führt zur Verbesserung des Mikroklimas.

10. Im freiraumplanerischen Leitbild werden auch potentielle Grünflächen definiert und entsprechend festgesetzt. Durchgrünte Wegeverbindungen sollen Bezüge zum umliegenden Landschaftsraum schaffen. Die Zugänglichkeit in diesen Landschaftsraum ist für alle Verkehrsteilnehmer zu gewährleisten (Radwege/ Ausbau des ÖPNV).

Die Struktur der Bepflanzung hat großen Einfluß auf die Wahrnehmung und somit auf die Orientierung in der Stadt. Die Art und Wahl der vegetalen Elemente legt die Struktur eines Gebietes fest. Als seitliche Richtmarken wie zum Beispiel eine Allee bieten sie einen starken Rahmen, der raumbildende städtebauliche Funktionen aufnehmen kann. Durch die Hierarchisierung in Art und Auswahl der Baumarten werden markante, räumliche Situationen hervorgehoben.



# Réalisons l'espace public

L'aménagement d'un espace public doit être conçu comme un tout, il porte sur l'ensemble de ce qui le constitue : environnement, mobilier urbain, mise en lumière, cadre architectural, édicules, végétation, traitement du sol... L'équipement des espaces publics est conçu pour répondre aux besoins et aux attentes de l'utilisateur. La surenchère d'équipements provoque des situations inverses où l'utilisateur doit s'adapter à une profusion de signes et d'objets encombrants son espace de vie. Arrêtons de créer des places sans place !

## Valoriser l'environnement

- > Tenir compte de la nature de l'espace, végétal ou minéral, contemporain, ancien ou historique.
- > Prendre en compte la notion d'échelle au niveau du lieu d'implantation et au niveau des objets entre eux.
- > Dialoguer avec les autres composants de l'espace.
- > Adapter le mobilier à l'évolution de la ville, du quartier, du village.
- > L'esprit d'un lieu est à chercher bien davantage dans les matériaux ou la lumière d'une région ou d'une ville que dans un dessin décoratif ou un concept éphémère.

## Le choix du mobilier urbain

- > Répondre aux besoins des usagers.
- > Limiter l'encombrement.
- > Choisir judicieusement le mode d'implantation, intégrer les mobiliers à des structures existantes comme l'architecture, les ouvrages d'art, les murets, clôtures et murs de soutènement.
- > Créer des alignements, utiliser la forme du lieu, associer plusieurs fonctions dans un même objet.

## La construction d'un confort visuel pour tous

- > Prévoir une composition globale : marquer les perspectives, les carrefours. Le mobilier lumière sert aussi de repères le jour et contribue ainsi à l'orientation et à la lisibilité de l'espace.
- > La création d'une ambiance sécurisante : assurer qu'automobilistes et piétons puissent bien se voir, que les individus puissent s'identifier, que la qualité du sol et les obstacles soient bien visibles...
- > Supprimer les gênes : zones d'ombre, éblouissement, reflets, prévoir les phénomènes d'ombre portée...

## La signalisation et l'information

- > Transmettre efficacement des messages : informer et renseigner.
- > Permettre de s'orienter et de se repérer : la signalisation constitue une chaîne d'informations.
- > Penser la signalétique à l'échelle du piéton et du cycliste.
- > Etre vigilant lors des aménagements urbains à l'implantation de la signalisation, à sa lisibilité et sa visibilité.

## Les eaux de surface, le nivellement, le revêtement de sol

- > L'eau est un élément de composition, d'agrément et de jeu.
- > Les traitements destinés à éliminer l'eau de ruissellement façonnent l'environnement urbain.
- > Le nivellement du sol assure l'écoulement des eaux pluviales ou de nettoyage.
- > Pentes et contre pentes donnent l'intelligence du sol et peuvent constituer à elles seules l'expression du projet d'espace public.
- > Le revêtement de sol définit le plus souvent le statut de l'espace public.

## L'accessibilité

- > Garantir à tous une meilleure accessibilité des espaces publics et en particulier aux « personnes à mobilité réduite ».
- > Prendre soin à la continuité des cheminements : cheminement praticable et prévention des obstacles.



**Impressum :**

Réalisation : michelpetitarchitecte, Lützow 7-C. Müller, J. Wehberg

Responsables du projet : S. Laruade, T. Hagenhoff

Images : B. Kostohryz

Graphisme : Arnaud Mouriamé

Impression : imprimerie Graphic Press - Mamer

**Sources images :**

- Programme directeur d'aménagement du territoire
- Administration du Cadastre et de la Topographie
- M. Petit, B. Kostohryz
- Fonds pour le développement du logement et de l'habitat

**Bibliographie :**

- Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, Pierre Merlin et Françoise Choay
- Espace urbain, vocabulaire et morphologie
- Projet urbain, David Mangin et Philippe Panerai
- Guide pour l'aménagement de voiries et d'espaces publics accessibles, Pierre Fabre
- Aménager les espaces publics, Annie Boyer, Elisabeth Rojat-Lefebvre
- Traité général de la composition des parcs et jardins, E. André
- Luxembourg parcs et jardins, C. Kayser, S. Kayser-Wippermann, A. Lorang, M. Schoellen
- Der Städtebau, J. Stübgen

© 2005 - **Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire**

